

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS



VALRÉAS  
ENCLAVE DES PAPES

## COMMUNE DE VALREAS

Direction des Services Techniques  
Dossier suivi par Lorena MATEO  
☎ 04.90.28.17.27 - Fax : 04.90.28.17.59  
Courriel : [dst@mairie-valreas.fr](mailto:dst@mairie-valreas.fr)  
Réf. DGS/DST/LM

### DÉCISION N° 2024-03/62

#### MARCHÉ DE PRESTATION DE SERVICE : ASSURANCE CYBER-RISQUES POUR LES BESOINS DE LA COMMUNE DE VALREAS (CCAS INCLUS)

**LE MAIRE de VALREAS,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23 ;

**VU** la délibération n° 2020-06/11 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire, reçue en Préfecture de Vaucluse le 15 juin 2020, publiée en mairie le 16 juin 2020 ;

**CONSIDÉRANT** que le Maire est autorisé à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de conclure un marché public de prestation de service relatif à l'assurance de cyber-risques pour les besoins de la commune de Valréas (CCAS inclus) ;

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de devis a été envoyée aux assureurs CYBER COVER à PARIS (75017) d'une part et AURA COURTAGE à SAINT-ETIENNE (42000) d'autre part, par courriel le 22 décembre 2023 indiquant comme date limite de réception des offres le 19 janvier 2024 ;

**CONSIDÉRANT** le critère prix comme unique critère de sélection des candidats ;

**CONSIDÉRANT** que l'offre du groupement d'entreprises conjoint CYBER COVER sis 58 avenue de la Grande Armée à PARIS (75017) mandataire et GENERALI IARD sis 2 rue Pillet-Will à PARIS (75009) co-traitant assureur, est apparue économiquement la plus avantageuse et qu'elle répond aux attentes de la collectivité ;

**CONSIDÉRANT** que les crédits sont inscrits au budget ;

.../...

REÇU EN PREFECTURE

le 21/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_AR-064-216401388-20240321-DEC\_2024\_03

## DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : le marché de prestation de service relatif à l'assurance de cyber-risques pour les besoins de la commune de Valréas (CCAS inclus) est confié au groupement d'entreprises conjoint CYBER COVER sis 58 avenue de la Grande Armée à PARIS (75017) mandataire et GENERALI IARD sis 2 rue Pillet-Will à PARIS (75009) co-traitant assureur. Le marché prend fin le 31 décembre 2028.

**Article 2** : La dépense annuelle sera imputée à l'article 6168 du budget communal, pour un montant de 2 777,31 € TTC.

**Article 3** : Tout document afférent à ce marché public, dont un exemplaire du contrat est joint à la présente, sera signé par le Maire ou, en cas d'empêchement, par un adjoint délégué.

**Article 4** : Le Directeur Général des Services, le Directeur des services techniques et le Comptable public assignataire de la Ville de VALREAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 5** : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte et sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

Un extrait en est publié sur le site internet de la Ville.

Ampliation de la présente décision est transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse.

**Article 6** : Le délai de recours devant le Tribunal administratif de Nîmes (30) est de deux mois à compter de la publication de la présente décision.

Fait à Valréas, le 21 mars 2024

Par délégation du Conseil municipal,  
Le Maire,  
Patrick ADRIEN



Certifié exécutoire compte tenu :  
de la transmission en Préfecture, le 21 MARS 2024  
de la publication sur le site internet de la ville, le 21 MARS 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 21/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_AR-084-218401388-20240321-DEC\_2024\_03